

ABIDOS

Seigneurie et famille d'Abidos



Armoiries d'Abidos: Porte d'azur a un oiseau, appelé ocrée (orfraie), d'argent, hupé de meure, beque. et membré de gueules, perché sur un os de mort d'argent, posé en face.

La famille des d'Abidos, a déjà été étudiée sur le nobilaire de Jaurgain, nous avons recueilli, quelques notes supplémentaires permettant de comprendre la vie des générations qui se sont suivies en divers endroits.

Bernard d'Abidos qui épousa Hélène de Bisquères, acheta la seigneurie de Denguin à l'épouse de Arnaud de Domec abbé Laique de Lendresse. Il fut capitaine du château de Pau, maîtres des eaux et forêts en Béarn, en 1538 il tente d'affermier la barthe dite Darmau ou Dhoos, refus des communautés de Lagor, Abidos, Os et Marsillon, Pardies, Mourenx et Lahourcade, qui ont des droits ancestraux, Charlotte de Casanhe, abbesse d'Os et seigneur de Marsillon fait valoir, en sa qualité d'abbesse ses droits de carnal et de vente des glands à la chandelle et de prendre du bois pour l'abbaye. Il faudra attendre 1609 pour que ce bois soit donné en fief à la communauté d'Os.

Bernard décéda avant 1569, il eut deux garçons, Henry et Antoine et quatre filles, Jeanne, Hélène, Catherine et Gracianne.

L'un des fils, l'aîné, Henry d'Abidos, sera seigneur d'Abidos et époux de Louise de Graveson, de Provenas.

Henry d'Abidos, seigneur d'Abidos au moment des troubles religieux en 1569 et du siège de Navarrenx, il suivit divers seigneurs de la région et s'allia aux troupes du roi de France commandées par Tarride, les neuf autres seigneurs béarnais furent Gerderest, Aydie, Sainte Colombe, Goès, Sus, Candau, Salles, Pardiac, Favas.

Après l'échec de cette opération, les seigneurs béarnais, faits prisonniers à Orthez seront exécutés à Navarrenx.

Son frère, Antoine d'Abidos, le cadet, servit dans les troupes protestantes fidèles à Jeanne d'Albret, ceci peut expliquer la lettre de pardon que celle-ci transmet aux deux veuves en novembre 1570. Antoine d'Abidos, devint seigneur d'Abidos en 1572, épouse en 1584 Françoise Lafitte, de Mexin en Gascogne.

Catherine d'Abidos va se marier au temple de Lagor le 12 juin 1575 avec noble Bernard de Lavigne, seigneur de Mont. En 1675 c'est Hélène d'Abidos qui épouse Ramonet de Guilhamelou de Monein, seigneur et abbé laïque de Marsillon.

Antoine seigneur d'Abidos aura une fille Catherine, baptisée le 30 octobre 1588 au temple de Lagor, le parrain est Bernard de Lavigne, seigneur de Mont et le 5 novembre 1589 c'est Suzanne qui est baptisée à Lagor et le 2 septembre 1593 baptême à Lagor de Charles d'Abidos, et le 15 janvier 1598 est baptisée Rachel.

Le fils d'Antoine, seigneur d'Abidos, et de Françoise de Lafitte qui continuera la lignée, sera Charles d'Abidos.

Dans son testament du 3 août 1627 noble Antoine, seigneur d'Abidos : il déclare avoir eu, de son mariage avec demoiselle Françoise de Lafitte, trois fils et quatre filles ; l'une de celles-ci est mariée à M. de Saint-Jean, d'Abos ; ses fils cadets sont : Jean, qui se destine à l'église, Jacques, au service de M. le comte de Guiche, Anne, sa fille, qui est à marier et institue, pour héritier universel, noble Charles d'Abidos, son fils aîné.

Dans un codicille, daté du 23 août 1627, Antoine d'Abidos substitue Jean et Jacques à son fils aîné, dans le cas où celui-ci décéderait sans postérité.

Charles, seigneur d'Abidos, a été baptisé à Abidos le 2 septembre 1593 « *registre protestant de Lagor* », il est veuf, en premières noces, de Gracie de Lurbe qui dans son testament du 18 janvier 1627 l'institue pour son héritier, il se remarie et il aura de son second mariage avec Anne de Marrenx Mongaillard :

1- Pierre, premier du nom, seigneur d'Abidos, qui épousa, par contrat du 21 juillet 1661 demoiselle Jeanne de Planterose, il mourut sans postérité, vers la fin de l'année 1693.

2- Jean d'Abidos, seigneur de Beyrie, appelé d'Abidos-Beyrie, il fut admis aux Etats de Béarn, le 25 mai 1695, comme seigneur d'Abidos par succession et présenta le dénombrement de ses biens nobles, le 18 août 1701 et mourut sans postérité, le 9 avril 1710, décès de Monsieur d'Abidos, inhumé dans le sanctuaire de l'église.

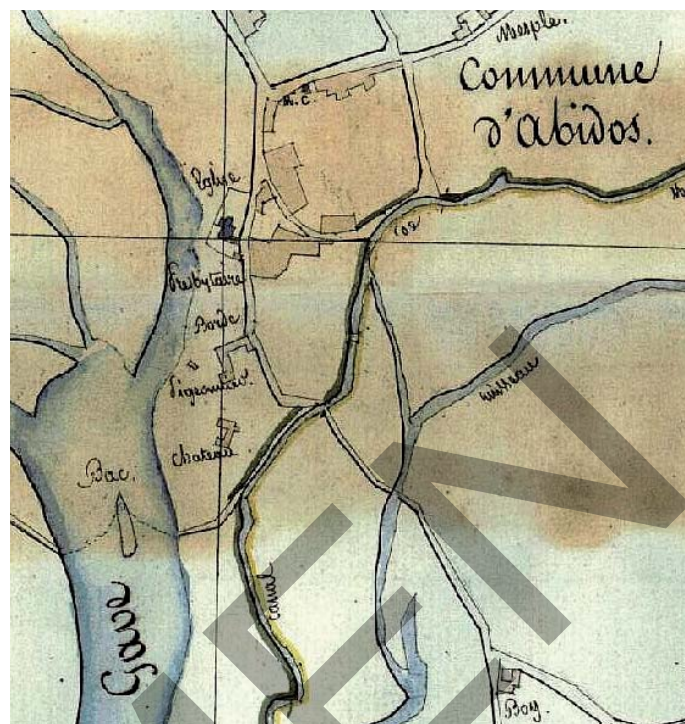
3- Suzanne d'Abidos, mariée à noble Jacques de Freiche alias Fréchou, de Caupenne en Chalosse « *contrat du 7 janvier 1683* ».

4- Jean Jacques, alias Jacques seigneur de Labarthe, il épousa Françoise d'Estrem, dame de Riumayou, il mourut 7 août 1724, à Abidos, il est dit âgé de 80 ans, inhumé dans le sanctuaire de l'église, il laissa deux enfants :

- Anne d'Abidos qui entrera au monastère de Notre Dame de Pau, en 1720, en qualité de novice.

- Marie Thérèse d'Abidos, décédera à Abidos le 15 juillet 1815, dite âgée de 96 ans, peut être née vers 1719.

Pierre d'Abidos, (1686-1752), seigneur d'Abidos, lieutenant d'infanterie, fut reçu aux états de Béarn le 15 juin 1725 pour la terre d'Abidos.



Il épousa par contrat du 29 septembre 1729 Marthe de Pédemont, de Lagor. Il est assisté de noble Jacques d'Abidos, son père et Marthe de Pédemont est assistée de son père, noble Pierre de Pédemont, lieutenant-colonel, chevalier de l'ordre de Saint Louis. La famille d'Abidos vit alors entre Lagor, Pau et Abidos.

Pierre d'Abidos mourut le 30 mars 1752, dit âgé de 64 ans, inhumé dans le sanctuaire de l'église d'Abidos, car seigneur et abbé laïque d'Abidos, les deux garçons issus de son mariage, sont :

- Pierre d'Abidos, qui suit ;

- Et Jean-François d'Abidos, né en juin 1728, sera prêtre et curé de Lurbe et Asasp, admis aux Etats de Béarn, le 24 avril 1762, pour l'abbaye laïque de Mourenx, qui lui avait été donnée par dame Marthe de Pédemont, sa mère, par contrat du 14 janvier de la même année, il sera installé à Lurbe le 24 décembre 1755 et il décède à Lurbe le 4 juin 1788, soit après 33 années en tant que curé de Lurbe, âgé de 60 ans.

Sur les actes d'Abidos on trouve naissance de Jean d'Abidos le 14 avril 1726, fils de Pierre d'Abidos et Marthe Pédemont et aussi le décès de Anne d'Abidos décédée à Abidos le 2 juillet 1851 âgée de 18 ans, elle fut inhumée dans le sanctuaire de l'église.

Sur l'acte de naissance du 3 mai 1740 de Marie Fourcade, fille de Guilhem Chapellet et Marie Fourcade, originaire de Gouze, meuniers à Abidos, on voit que Pierre d'Abidos est le parrain et la marraine est Marie Danglade, sa fille naturelle.

Pierre, écuyer, seigneur d'Abidos, fut reçu aux Etats de Béarn, en qualité de seigneur d'Abidos et d'héritier de son père, le 16 janvier 1753.

Il présenta le dénombrement de ses biens nobles, le 3 juillet 1754, et apposa sur cet acte le sceau suivant : cartouche d'azur au faucon empiétant un os, timbré d'une couronne de comte, supporté de deux lions. (Raymond, Sceaux, n° 74.)

Elu premier jurat de la ville de Pau, le 8 juin 1763, il fut remplacé, dans ces fonctions par M. de Saint-Martin-Beyrie, le 16 août de la même année.

Il épousa Marie-Thérèse d'Andoins, fille de noble Pierre d'Andoins et de dame Marguerite de Licho et ils eurent :

- Jean-Armand-Germain d'Abidos, qui suit ;

- Pierre d'Abidos, né et baptisé à Pau, le 13 janvier 1759; il eut pour parrain : noble Pierre de Pédemont, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis et lieutenant-colonel du régiment de la Marche

- Marthe d'Abidos, née et baptisée à Pau, le 23 septembre 1754; son parrain fut : noble Pierre de Pédemont, du lieu de Lagor, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis; et sa marraine dame Marthe de Pédemont, sa grand-mère, veuve de Monsieur d'Abidos

- Marguerite-Paule d'Abidos, née à Pau le 5 juillet 1757; ses parrain et marraine furent: noble Jean-François d'Abidos et dame Marguerite de Licho, **représentés par Galatoire Peyré**, sergent, elle épousa, le 16 mai 1786, à Pau, messire Pierre de Lomagne, vicomte de Tarride, capitaine au régiment Royal-Lorraine de cavalerie, il est fils légitime et mineur de messire Jean-Martin de Lomagne, vicomte de Tarride, seigneur du Hau de Bérenx, et de dame Marie-Thérèse de Duboscq, habitants de la paroisse de Bérenx, diocèse de Dax.

La bénédiction nuptiale leur fut impartie par Pierre-Antoine de Lamarque, curé de Pau.

Une fille de ce couple, Marie Thérèse de Lomagne Tarride, née à Camalès le 2 juillet 1791, épousera à Abidos le 3 juin 1813 Louis Joseph Maximien de Cardaillac, originaire du village de Gayan (65320).

(Note)

Deux lettres datées d'Abidos, le 20 mai 1781 et le 12 décembre 1782, signées Dabidos, et adressées à Monsieur de Guiroye-Cabé, avocat à Pau, portent un cachet armorié d'azur au faucon, longé et grilleté, Perché sur un gant dont la main fermée tient les longes. Couronne de comte; supports : deux lions, la tête contournée. (Communication de M. Joachim-Louis d'Aleman).

- Suzanne d'Abidos, née et baptisée à Pau, le 20 février 1760, parrain : noble Jean-François d'Abidos, curé de Lurbe et marraine : demoiselle Suzanne d'Andoins

- Marthe d'Abidos, née et baptisée à Pau, le 11 septembre 1761; ses parrain et marraine furent : noble Pierre de Cabé, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Navarre, et dame Marthe de Pédemont.

Jean Armand-Germain d'Abidos, naquit à Pau, le 28 mai 1756, baptisé, le lendemain, il eut pour parrain messire Jean-Armand d'Andoins, conseiller au parlement de Navarre, son oncle représenté par Galatoire Peyré, sergent du guet; et pour marraine dame Marguerite de Licho, sa grand-mère, représentée par Angélique Gilly.

Il servit dans les mousquetaires du roi et fut admis aux Etats de Béarn, le 29 janvier 1781, pour la seigneurie d'Abidos qui lui avait été donnée par son père, le 27 décembre 1780.

Il se maria, par contrat le 19 mai 1785, à demoiselle Marie de Noguès, fille de Antoine-Vincent de Noguès, baron de Gerderest, seigneur de Gabaston, Saint-Loubouer et autres places, conseiller au parlement de Navarre, et de dame Marie d'Abbadie de Saint-Loubouer.

N'ayant pas d'enfants, ils divorcent 9 ans plus tard, après leur divorce, il se remaria, eut neuf enfants (*voir maison Pédemont et Lagor*) et son ex-épouse, Marie de Noguès, épousa en secondes nocces, Monestier, commissaire de la République.

Les biens qui sont sur le cadastre d'Abidos représentent, avant 1826, environ 80 hectares y compris le château d'Abidos et son enclos, l'enclos et le château seront dispersés à partir de 1826 entre Isabéline d'Abidos, épouse Beuste, Croisette d'Abidos, Marianne d'Abidos, Hiacinthe d'Abidos, Félix d'Abidos. En 1840, le château est considéré comme maison détruite, tout ce terrain sera en grande partie emporté par les crues du gave de Pau, car déjà dans la déclaration faite en 1675, le seigneur signale que le gave s'est déplacé et que sa terre est coupée en deux.

Parmi les enfants de Vital d'Abidos époux de Jeanne Cestacq, les deux de Lagor, on trouve Jean d'Abidos, né à Lagor le 16 juin 1862, celui-ci embarquera à Bordeaux le 5 octobre 1882 pour l'Argentine. Un autre descendant de Vital d'Abidos, Jean d'Abidos épousera à Lagor Marie Joffre le 25 novembre 1921.

● Acte de mariage, le 3 juin 1813 à Abidos, entre Marie Thérèse de Lomagne Tarride et de Louis de Cardaillac. Maximilien, baron de Cardaillac Lomné, seigneur de Gayan, suite à l'extinction de la branche aînée des Cardaillac Lomné et par testament du 9 novembre 1781 ou Bernard comte de Cardaillac, seigneur de Lomné et Baron d'Esparros, devint le chef de nom et d'armes de cette maison.

Paraphé par le procureur requérant et mariages de la commune d'Abidos par nous commissaire nommé par M. le sous-préfet pour l'exécution de l'arrêté de M. le Préfet du 17 avril de la présente année. Abidos le 3 avril 1813. Cette commune

à quatre heures du soir

En mil huit cent treize et le trois juin par devant nous Français pour lors officier de l'état civil de la commune d'Abidos canton de Lagor Département des Hautes Pyrénées, soussigné, et dans notre maison commune Monsieur Louis-Joseph Maximilien de Cardaillac natif et habitant de la commune de Gayan vivant de son état de cultivateur canton de Tarbaco nord Département des Hautes Pyrénées âgé de vingt-huit ans qui constate qu'il est né le quinze du mois de décembre M. sept quatre-vingt-deux fils légitime mineur de Monsieur Étienne-Joseph Mathieu de Cardaillac propriétaire vivant de son état de cultivateur du lieu de Gayan, et de Dame Marie Joséphine Rosalie de Basson épouse domiciliée de la dite commune de Gayan dudit Département; et Demoiselle Marie Thérèse de Lomagne Tarride native de son état de cultivateur de son état de cultivateur canton de vic Département des Hautes Pyrénées âgée de vingt-deux ans qui constate qu'elle est née le deux juillet mil sept cent quatre-vingt-huit habitant actuellement à Abidos canton de Lagor Département des Hautes Pyrénées fille légitime majeure de Sieur Jean Pierre de Lomagne Capitaine de Cavalerie habitant de son vivant à Camalot Département des Hautes Pyrénées et de Dame Marguerite Paule d'Abidos canton de Lagor Dpt. des Hautes Pyrénées lesquelles ici présentes et comparantes nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont la publication a été faite de nous les principaux portés des maisons communes d'Abidos et de Gayan savoir Abidos le six et le vingt trois du mois de mai de la dite année et à Chuzac Dumidy et à Gayan le six mai courant dans le mois de mai de la même année et audit Chuzac Dumidy ainsi qu'il est de la déclaration donnée par le sous-préfet de Gayan au cas d'opposition au dit mariage par nous ayant été notifiés leurs droits et leurs réquisitions après avoir donné lecture de toutes les pièces et de l'acte mentionné et du chapitre VI. de l'acte Civil institué du mariage avons demandé si lesdits futurs époux pour mari et pour femme Chacun d'eux ont répondu affirmativement et négativement déclaré au nom de l'un que M. Louis-Joseph Maximilien de Cardaillac et Demoiselle Marie Thérèse de Lomagne Tarride sont unis par le mariage de quoi avons dressé acte avec le consentement de M. Étienne-Joseph de Cardaillac père au futur et de Dame Marie Joséphine Rosalie de Basson mère au futur, et de Dame Marguerite Paule d'Abidos mère à la future et de M. Jean Guillaume Pierre Ducasse d'Esparros frère à la future de tout domiciliés dans le Département des Hautes Pyrénées et de M. Le grand fils habitant à Paris et de M. Pierre Labatelle habitant à Abidos et de M. Pierre Cédès habitant de la même commune lui trois du Dpt. des Hautes Pyrénées qui ont signé avec nous approuvant la teneur à la cinquiesme ligne

Cardaillac Epoux Lomagne Tarride épouse Cédès

Cardaillac père d'Abidos Tarride Ducasse d'Esparros

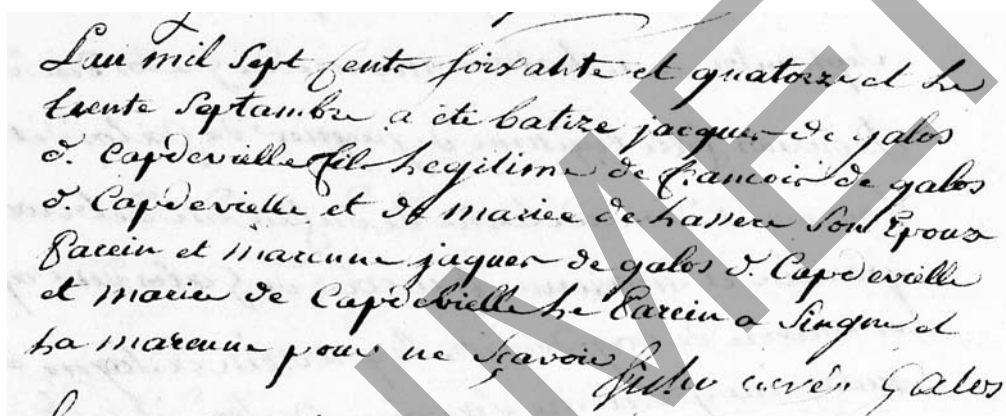
Labatelle

ARANCE

Jacques Galos

Jacques Galos né le 30 septembre 1774 à Arance (Basses-Pyrénées), d'une famille de paysans « qui ne put lui donner aucune instruction ».

Son acte de naissance nous renseigne un peu mieux, Jacques Galos dit Capdevielle a été baptisé le 30 septembre 1774, fils légitime de François Galos dit Capdevielle et de Marie Lasserre, son épouse, le parrain est Jacques Galos dit Capdevielle et la marraine Marie Capdevielle, seul le parrain a signé, curé d'Arance Licho.



Le mil Sept cent soixante et quatorze le
trente Septembre a été baptisé Jacques de Galos
dit Capdevielle fils légitime de François de Galos
dit Capdevielle et de Marie de Lasserre son épouse
parrain et marraine Jacques de Galos dit Capdevielle
et Marie de Capdevielle le Curé et Singulier
La marraine pour ne savoir plus de son père Galos

Cette famille est suffisamment instruite pour participer à la vie du village, car en 1789, ils participent à l'élaboration du cahier de doléances et Pierre Vergez dit Tisé, protestant, fut obligé d'abjurer en 1783 avant son mariage.

A Arance, le 18 mai 1789 est fait le cahier de doléances du village, sous la conduite de Pierre Vergez dit Tisé premier jurat, d'Antoine Sajos, secrétaire greffier et c'est Jacques Galos dit Bournos qui le 14 mai a été désigné électeur député, afin de le remettre aux États Généraux réunis à Pau. On peut penser que ce Jacques Galos partage les idées de l'assemblée et représente un homme dans lequel ils avaient pleine confiance.

Ce Béarnais énergique fut véritablement le fils de ses œuvres. Il s'adonna au commerce et s'établit à Pau comme négociant. Il y épousait, le 10 frimaire an VII (30 novembre 1798), la fille d'un marchand, Catherine Brat, âgée de vingt-deux ans.

Parmi les négociants bordelais, hostiles au régime, avant 1830, Jacques Galos sera un des hommes qui a joué dans ce mouvement un rôle actif et sera aussi un ami de Goya.

« C'est au contact des Silvela, des Moratin que les Henri Fonfrède, les Elie Gautier, les Balguerie, les J.-J. Bose prirent conscience de leurs aspirations; c'est à leur flamme qu'ils échauffèrent leur enthousiasme ».

Après avoir séjourné à Pampelune, en Espagne, où naquit, le 25 juillet 1799, son fils Émile, qui devait être adjoint au maire de Bordeaux, il vint se fixer dans notre ville, Bordeaux, en 1804.

Il habita d'abord rue Devise-Sainte-Catherine et à partir de 1813, rue Saint-Remi. Il accrut son commerce et sa fortune d'une façon considérable, contribua à multiplier les relations entre Bordeaux et l'Amérique du Sud et devint l'un des négociants notables de la ville. En 1819, on le trouve parmi les fondateurs de la Caisse d'épargne; deux ans plus tard, il est nommé régent de la Banque de Bordeaux, instituée par l'ordonnance royale du 23 novembre 1818, en 1827, il fait partie de la Société privée qui crée

le Dépôt de mendicité. En 1827, 1828 et 1829, il est membre de la Chambre de commerce. En même temps, il se mêlait activement au mouvement politique qui favorisa le développement du parti libéral dans la Gironde et assura son triomphe en décembre 1827. Les réunions du parti se tenaient chez lui. La Révolution de 1830 le porta aux honneurs. Très populaire à Bordeaux (c'est dans sa maison que le préfet de Curzay se réfugia pour éviter d'être écharpé par la foule), il fit partie de la Commission municipale provisoire créée d'urgence le 31 juillet 1830.

Quand le gouvernement de Louis-Philippe s'organisa, il fut nommé conseiller municipal par ordonnance royale du 11 septembre et installé avec ses collègues le 5 octobre. On le proposa pour un poste d'adjoint; mais la démission de monsieur de Lur-Saluces ayant rendu vacant un siège de député à La Réole, Jacques Galos fut envoyé le 21 octobre à la Chambre par 128 voix sur 221 votants.

Il eut, du reste, à peine le temps d'y siéger. Le 29 décembre 1830, il mourait à Paris, dans les bras de sa femme, à la suite d'une maladie douloureuse.

Bordeaux lui fit de solennelles obsèques. Elles eurent lieu le mardi 4 janvier 1831 en l'église Saint-Pierre.

Le comte de Preissac, préfet de la Gironde, le baron Janin, lieutenant général, le marquis de Bryas, maire de Bordeaux, Baour, directeur de la Banque, Balguerie aîné, député, et Alexandre Loriague, l'un des chefs du parti libéral bordelais, tenaient les cordons du poêle.

La garde nationale fermait le cortège, qui défila dans les rues de la ville au milieu d'une affluence considérable. A la Chartreuse, des discours furent prononcés par le docteur Marchand, Alexandre Loriague et Pujos, l'ancien gérant de la Tribune de la Gironde. L'indicateur et le Mémorial consacrèrent au défunt d'élogieux articles.

Jacques Galos fut l'ami de Goya, son conseiller dans les questions d'argent, qui étaient un des principaux soucis du vieil artiste, et son bienfaiteur généreux aux heures de gêne.

« Note de l'auteur Paul Courteault ». Lors de la révolution de 1830, Henri Galos, second fils de Jacques, et l'un de ses amis, l'avocat Guillorit, virent le malheureux préfet Curzay sortant de l'hôtel Saige, en habit de cérémonie, son épée de parade à la main.

Pour échapper à la foule, il se réfugia dans le poste voisin. On l'en arracha et on se disposait à le pendre à un réverbère du Chapeau-Rouge. On l'avait déjà hissé sur une borne, Henri Galos et son ami, qui était très vigoureux, l'en firent descendre en feignant de le bousculer et en criant qu'il valait mieux le jeter à la rivière.



A la faveur de ce subterfuge, ils l'entraînèrent vers la rue Saint-Remi. On le poussa dans la maison de Jacques Galos, on ferma la grille d'entrée, et tandis que la foule essayait de forcer la porte, on le fit changer de vêtements et passer, au moyen d'une échelle, dans une maison voisine.

(Ce récit a été recueilli de la bouche d'Henri Galos par sa fille, madame la comtesse d'Houdetot, que je remercie très respectueusement de la bonne grâce avec laquelle elle a bien voulu m'en faire part. C'est sans doute pour le remercier que Goya peignit son portrait, qui fait revivre pour nous les traits de ce paysan pyrénéen sorti du peuple, devenu par son travail l'un des grands bourgeois de 1830, et dont le fils fut, à son tour, un homme distingué et un bon Bordelais. Galos avait alors cinquante-deux ans, et non soixante-cinq, comme le croit M. Lafond. Il est représenté en buste, de grandeur naturelle, presque de face. « Sa tête énergique et intelligente est surmontée de cheveux gris quelque peu embroussaillés; sur ses joues, à hauteur du lobe des oreilles, poussent de courts favoris; il est vêtu d'un habit bleu foncé à deux rangs de boutons ». Ce portrait, qui est resté à Bordeaux (il appartient à Mme la comtesse d'Houdetot), a servi de modèle au médaillon en marbre blanc sculpté par Maggesi et placé sur l'imposante pyramide qui recouvre, à la Chartreuse, le tombeau de Jacques Galos, juste en face du monument funéraire de la famille Muguire, qui reçut le corps de Goya.)

Notes issues de la revue philomathique de Bordeaux et du Sud Ouest « 1908 Paul Courteault »

ARANCE

De Saint Cricq

« Un des plus beaux faits de guerre du XVI^{ème} siècle, accompli durant la période qui précéda l'avènement du roi Henri IV, est certainement celui dont Daniel de Saint-Cricq, gouverneur de Mirande, fut le héros et la principale victime ».

En 1576, raconte Sully, le roy de Navarre étant à Nérac, fut informé « qu'un gentilhomme catholique, qui tenait son parti, nommé Saint-Cricq était dans les murs de la ville de Mirande : mais que n'es-tant pas assez fort, il avait été contraint de se retirer dans une tour et portail, proche des murailles, où il tenta de se défendre, en attendant du secours et il fut demandé aux garnisons voisines de le faire, mais les secours parvinrent trop tard, avant l'arrivée du roi de Navarre, les défenseurs de Mirande, firent brûler la tour et tous ses défenseurs ».

Daniel de Saint-Cricq, est le fils cadet de Timothée, capitaine d'une compagnie de lansquenets. La famille de Saint-Cricq est une des plus anciennes du Béarn. Pendant que Daniel et son frère Philippe aidaient le roi de Navarre à conquérir le trône de France, deux autres Saint-Cricq occupaient, dans le conseil de ce prince, les postes les plus élevés: Bernard de Saint-Cricq, tour à tour syndic général de Béarn (1568-1571), juge et procureur général au conseil souverain de la province et Amanieu de Saint-Cricq, conseiller du roi et auditeur en la chambre des comptes de Navarre (1571-1580).

La branche d'Arance, dont nous nous occuperons particulièrement, et à laquelle appartenait Daniel de Saint-Cricq, porta les armes sans interruption pendant près de trois siècles.

« Henri fut affligé de la perte de Saint-Cricq et de la mort funeste qui l'avait occasionnée. Il en écrivit à Timothée de Saint Cricq, son père, lui témoignant la part qu'il avait prise à ce malheur et combien il avait à cœur de continuer sa tendresse à la famille d'un officier qui s'était distingué par son courage et par son zèle héroïque pour la personne de son maître ».

Cent ans plus tard, un autre Saint-Cricq, lieutenant de vaisseau dans la marine française, sacrifiait généreusement sa vie, de même que son grand-oncle, le gouverneur de Mirande, pour le salut de quelques compagnons d'armes. Nous dirons en peu de mots dans quelles conditions s'effectua ce nouveau drame, bien plus ignoré que le précédent.

Le roi de Siam ayant, en 1684, sollicité l'alliance de Louis XIV contre les Hollandais, dont la puissance dans les Indes l'inquiétait grandement, une ambassade française, placée sous les ordres du chevalier de Chaumont, capitaine de vaisseau, débarqua à Siam au mois de mars 1685. Au nombre des envoyés du roi soleil se trouvait l'abbé de Choisy. « s'appuyant sur un recueil écrit quarante ans après cet événement, c'est-à-dire vers 1615, recueil il y a quelques années (Mémoires de Jean d'Antras de Samazan, Sauveterre, 1880), celui-ci réprovoque la version ci-dessus et adopte de préférence celle donnée par l'adversaire de Saint-Cricq, qui fait mourir celui-ci d'une balle de mousquet) ».

Quoi qu'en disent les deux savants annotateurs, le récit de Sully nous paraît véritable, car la Bibliothèque nationale possède, visées par le généalogiste d'Honier, les copies de très nombreux titres concernant la famille de Saint-Cricq, et notamment un certificat, délivré le 15 avril 1777, par les syndics de Béarn, dont nous ne rapporterons que la partie ayant trait à la défense de Mirande par l'intrépide Daniel :

Nous, syndics généraux des Etats de Béarn,

« Certifions que Jean Paul de Saint-Cricq d'Arance, gentilhomme de cette province, entre aux Etats généraux du pays dans le corps de la noblesse, où il a été reçu le douze janvier 1759 comme maître et possesseur de l'abbaye d'Aramits Jusan; Certifions aussi que ses pères ont été regardés comme gentilshommes, ayant tous été employés successivement depuis une époque très reculée au service des rois prédécesseurs de sa majesté. M., ainsi qu'il conste des titres que M. de Saint-Cricq nous a représentés en original ou par collationné en bonne et due forme:

Savoir, une lettre du roi Henri IV. faite de Rabastens le 18 septembre 1576, à Timothée de Saint-Cricq d'Arance, capitaine de ses lansquenets, d'Orthez, pour lui témoigner ses regrets de la perte de son fils, Daniel de Saint-Cricq, qui venoit de se faire bruler dans la tour de Mirande avec la troupe qu'il commandoit; que sans cette action mémorable et loyale, la personne de sa magesté. étoit exposée à tomber dans les mains de ses ennemis ».

Elle assure le dit Timothée de Saint-Cricq de son affection pour lui et sa postérité.

Autre du même prince, écrite de Néracq au sieur N..., le 10 novembre 1580, par laquelle il lui envoyé 120 arquebusiers, commandés par le capitaine Philippe de Saint-Cricq d'Arance, frère du brave Daniel qui a été brûlé à Mirande, il lui recommande cet officier, dont il loue l'intrépidité et l'entendement à la guerre, *« ajoutant qu'il aime sa lignée...».*

Cent ans plus tard, un autre Saint-Cricq, lieutenant de vaisseau dans la marine française, sacrifiait généreusement sa vie, de même que son grand-oncle, le gouverneur de Mirande, pour le salut de quelques compagnons d'armes.

Le roi du Siam, en 1684 ayant sollicité une alliance avec Louis XIV, contre les Hollandais, une ambassade de France débarque au Siam en mars 1685, une seconde expédition, soit un petit corps de troupe arrive à Bangkok le 27 septembre 1687, parmi lesquels se trouve le lieutenant de vaisseaux Philippe de Saint Cricq, celui-ci périt dans une action, où il fit sauter sa barque et les ennemis venus l'attaquer.

Jean Paul de Saint Cricq

Nous, syndics généraux des Etats de Béarn,

« Certifions que Jean Paul de Saint-Cricq d'Arance, gentilhomme de cette province, entre aux Etats généraux du pays dans le corps de la noblesse, où il a été reçu le douze janvier 1759 comme maître et possesseur de l'abbaye d'Aramits Jusan; — certifions aussi que ses pères ont été regardés comme gentilshommes, ayant tous été employés successivement depuis une époque très reculée au service des rois prédécesseurs de sa majesté ».

Jean Paul de Saint Cricq, né à Arance le 24 juin 1726, est fils de François de Saint Cricq, capitaine au régiment de Bourbonnais et de Marie de Léchimia.

Il fit une carrière militaire et le 8 juillet 1766, par contrat passé à Bilbao, il épousait dona Maria Laurence-Josephe-Raphaële Salazar de Múnattones Mazarredo y Gortazar, soeur de Joseph-Dominique de Mazarredo y Gortazar, capitaine de vaisseau, major général de l'escadre du roi d'Espagne et commandant des gardes de la marine au département de Carthagène en Espagne.

De ce mariage vinrent cinq fils :

1 - Jean-Paul-Antoine de Saint-Cricq, né le 21 janvier 1771. Reçu à l'école royale militaire au mois d'août 1781, il servait, en 1790, dans le corps des cadets-gentilhommes.

2 - Pierre-Laurent Barthélemy de Saint-Cricq, né à Arance le 25 août 1772. Destiné à l'état ecclésiastique, la Révolution devait contrarier ce projet. Après avoir fait de brillantes études au collège des Barnabites de Lescar, il acheve son éducation à Paris, où il remporta un des derniers prix d'honneur

décernés par l'ancienne Université. Nommé Secrétaire Général de la préfecture de Seine-et-Marne, il se fit apprécier par le préfet, monsieur de Sussy, qui l'emmena avec lui à Paris, lorsque Napoléon lui eut confié la direction des douanes.

C'est dans cette administration importante que monsieur de Saint Cricq s'est fait un nom célèbre, directeur général des Douanes, président du bureau de commerce de France, conseiller d'état, ministre du commerce et des manufactures, député, pair de France, « *monsieur de Saint-Cricq, pour nous servir des expressions de M. de Lamartine, se montra toujours un économiste moderne de premier ordre, capable d'imprimer des initiatives hardies à la liberté du commerce et d'apporter dans les lois des douanes et de prohibition les réformes commandées par les vrais intérêts du peuple et du fisc* ».

Il sera plus connu sous le nom de monsieur le comte de Saint Cricq.

Le comte de Saint Cricq décéda à Pau le 25 février 1854, il est dit veuf de Jeanne Clémence Lenain.

● Acte de décès à Pau le 25 février 1854

« L'an mille huit cent cinquante quatre et le vingt cinq février à deux heures du soir, devant nous Louis Dufau officier de la légion d'honneur, maire, officier de l'état civil de la ville de Pau, département des Basses Pyrénées, sont comparus messieurs Louis Marie Edouard Dartigaux, conseiller à la cour impériale, âgé de quarante six ans et Jacques Césaire Auguste Casaubon, avocat âgé de vingt cinq ans, domiciliés à Pau, lesquels nous ont déclaré que monsieur Pierre Laurent Barthélemy, comte de Saint Cricq, ancien ministre, Pair de France, grand officier de la légion d'honneur, le vingt deux mai mille huit cent vingt cinq, né à Arance, arrondissement d'Orthez le vingt quatre août mille sept cent soixante douze, domicilié à Pau, veuf de madame Jeanne Clémence Lenain, fils de feu monsieur le général de St Cricq et de madame Marie Laurence de Mazarredo, son épouse, est décédé aujourd'hui à trois heures et trente neuf minutes du matin dans l'hôtel de Mr Dartigaux, rue du Lycée, en cette ville et ont les déclarants signés avec nous le présent acte après lecture faite, constat trois mots interlinés sur cet acte. Signé: Césaire Casaubon, Dartigaux, Dufau ».

The image shows a handwritten document, a death certificate, written in French. The text is in cursive and matches the typed transcription provided. On the left side, there are handwritten notes: 'St Cricq', '(de)', 'Dufau', 'Casaubon', and 'Barthélemy'. The document is signed at the bottom by 'Césaire Casaubon', 'Dartigaux', and 'Louis Dufau'.

La fille du comte de Saint Cricq, Caroline, fut l'élève de Franz Liszt.

3 - Joseph Dominique Pierre Mathieu, né le 1^{er} août 1777 et admis à l'école royale militaire en 1788.

4 - François Charles de Saint Cricq, né en novembre 1779, commissaire des guerres sous le consulat et l'empire, il établit à Creil, près de Senlis une importante manufacture de Faïences.

5 - Jacques de Saint Cricq, mena une vie de marin, né le 22 avril 1781, il décéda à Paris le 19 mars 1819.

Jacques de Saint-Cricq était reçu, le 9 février 1795, n'ayant pas encore douze ans, comme volontaire à bord des bâtiments de l'État. La même année, il était attaché à l'équipage de la corvette la Bonne Citoyenne,

en armement au port de Rochefort et commandée par Mahé de la Bourdonnais. Ce bateau est désigné avec trois frégates et une autre corvette, pour porter, sous les ordres du contre-amiral de Sercey, des secours d'hommes et de munitions à nos colonies de l'Île de France ou de la Réunion, la Bonne Citoyenne quittait Rochefort en mars 1795 et arrivait à l'Île de France le 18 juin.

Après avoir débarqué les secours attendus, le capitaine la Bourdonnais recevait ordre de retourner à son port d'attache. Déjà il était en vue des côtes de France lorsque, surpris par trois frégates anglaises, après le combat, la « *Bonne Citoyenne* » finalement se rendit et tout l'équipage en tant que prisonnier de guerre, fut conduit en Angleterre. Le 26 septembre 1796 Jacques de Saint Cricq obtient de rentrer en France en se considérant prisonnier sur parole jusqu'à la fin mai 1797, ensuite il reprit du service sur les bateaux, il sera de nouveau fait prisonnier par les Anglais et fut de nouveau échangé sur parole et revient à Brest en 1799, il profite de tout son temps de prisonnier pour étudier les sciences et la botanique.

Le 25 août 1799, le directoire reçoit la demande du capitaine général Joseph de Mazzaredo, commandant la flotte royale espagnole combinée avec celle de la république, celui-ci demande que son neveu Jacques de Saint Cricq, enseigne de vaisseau, soit employé à son service.

Ainsi Jacques Saint Cricq servit quelques mois à bord de la flotte espagnole en qualité d'aide de camps des amiraux Mazarredo et Gravina. La république française avait choisi de jeter le fondement d'une colonie en Australie, le 1^{er} octobre 1800, Jacques de Saint Cricq est désigné pour faire partie de l'équipage du *Naturaliste* et le 21 mai 1801 ils atteignent la terre de Leuwin, point où commencèrent les opérations hydrographiques et d'étude. Celles-ci furent un succès et en 1805, il est affecté au port d'Anvers, là il soutint des combats contre les Anglais.

En mars 1806 Jacques de Saint Cricq est de nouveau fait prisonnier des Anglais, après un mois de captivité, il est de retour en France et affecté au port de Toulon, le 12 août 1808 il est nommé capitaine de corvette et envoyé à Cayenne, où un combat lui valut d'être chevalier de la Légion d'Honneur, en 1809, affecté en Guadeloupe, les bateaux de cette escorte feront de nombreuses prises anglaises et il sera promu capitaine de vaisseau le 19 mai 1810.

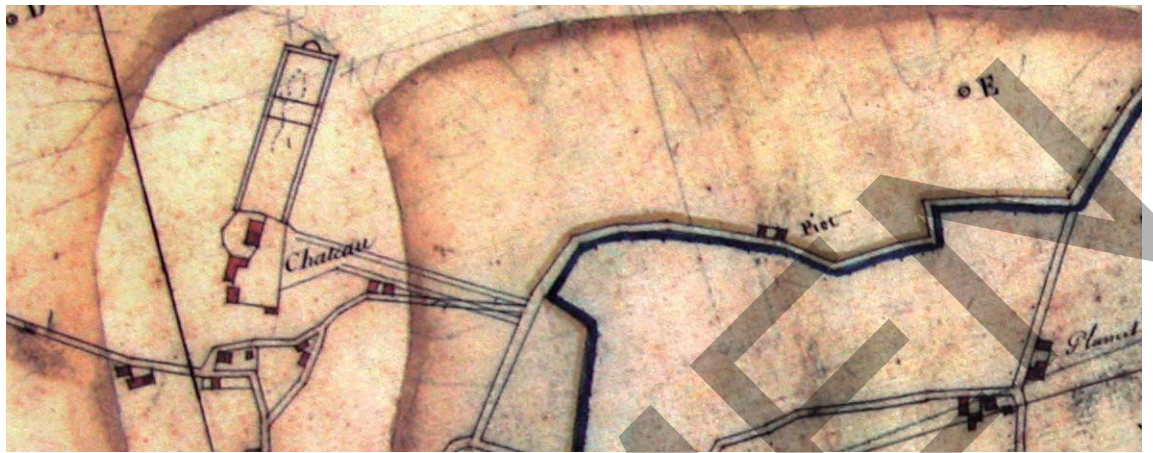
L'Île de France ou Île de la Réunion est tombée aux mains des Anglais le 2 décembre 1810, les Français n'en sont pas informés et envoient des secours en février 1811, cette escadre de trois frégates, où était Jacques de Saint Cricq fit route depuis Brest, manquant d'eau, ils se détournent vers Madagascar et le 19 mai, ils arrivent devant Tamatave que les Anglais occupent depuis trois mois. Ils parviennent à surprendre la garnison et s'en rendent maître, Le lendemain des bateaux anglais tente de les faire prisonniers, le seul à réussir à échapper est le capitaine de Saint Cricq sur le vaisseau, la *Clorinde* et il parvient à rejoindre Brest le 24 septembre.

Le capitaine de Saint Cricq est mis en état d'arrestation, accusé par le conseil de guerre, de ne pas avoir pris toute la part aux combats qui s'étaient déroulés au large de Madagascar le 20 mai 1811, il sera rayé des cadres de la marine, sous l'empire il ne fit pas appel et au retour des Bourbon, il obtint qu'une nouvelle procédure soit ouverte en avril 1814, Jacques de Saint Cricq est alors réintégré au service du roi, avec son grade de capitaine de vaisseau et nommé chevalier de l'Ordre de Saint-Louis et le 18 août 1814 il quitte le service de la marine et il passera le 24 janvier 1816 dans l'armée de terre, en qualité de colonel de la 19^{ème} Légion Gendarmerie.

Il meurt à Paris le 19 mars 1819, il n'est âgé que de 38 ans.

AUDEJOS

*Jean Henry de Larborie, baron de Gayrosse
et la communauté d'Audéjos à la fin de XVIII^{ème} siècle*



Gayrosse était au XIV^{ème} siècle l'une des dix grandes baronnies du Béarn. Vassaux directs du vicomte de Béarn, les barons siégeaient à la *Cour Majour*, avec les évêques de Lescar et Oloron.

La baronnie de Gayrosse s'étendait sur Audéjos, siège du château, Herm paroisse rattachée à Audéjos et Orins, aujourd'hui secteur de Serres Ste Marie proche de la Geüle.

Les barons de Gayrosse possédaient aussi des terres dans les Landes, en vallée d'Aspe et enfin à Casteide Camy et Serres Ste Marie.

D'après Adrien Planté, « découvreur » des archives de Gayrosse, quatre familles se sont succédées à la tête de la baronnie :

- Les Gayrosse
- Les Lago-Méritein
- Les Monein-Montréal
- Les Larborie

On s'attachera ici à Jean Henry de Larborie, seigneur de Gayrosse à la fin de l'Ancien Régime et pendant la période révolutionnaire.

Jean-Henry de Larborie est né à Pau où sa famille possède une maison, rue Tran, le 18 juillet 1752. Une partie de son enfance se passe à Artiguelouve d'où était originaire sa mère et à Audéjos.

A 13 ans, il entre au régiment des Carabiniers du Comté de Provence, en garnison à Saumur.

Après trois années dans la cavalerie, il rentre à Pau, entreprendre des études de Droit, nécessaires à sa future carrière.

En avril 1776 Jean Henry succède à son père dans la charge de conseiller au Parlement de Navarre et il est reçu aux Etats de Béarn le 13 janvier 1777, au titre de la baronnie de Gayrosse.

Le 29 juin 1782, à trente ans, il épouse Marie Josèphe de Burgué, une jeune espagnole de St Sébastien. La demoiselle apporte un dot de 100 000 livres.

Le Révolution de 1789 va perturber la carrière prometteuse de Jean Henry de Larborie.

Le cahier des doléances d'Audéjos a été conservé. Tel qu'il se présente, ce cahier tardif (il date du 14 mai 1789, alors que les Etats Généraux siègent à Versailles depuis le 5 mai)

est très représentatif des problèmes qui préoccupent les communautés rurales en 1789.

Il manifeste les irritations suscitées par la tendance du baron de Gayrosse à remettre en vigueur des droits tombés en désuétude comme *la prélation*. Ce droit de préemption permet au seigneur, propriétaire éminent, de préempter tout bien qu'un habitant du lieu a mis en vente et même de se faire rétrocéder ce bien des années après la transaction, sans tenir compte de la plus-value acquise, dans le contexte de hausse des biens fonciers au XVIII^{ème} siècle.

Mécontentement encore devant la rigueur des dîmes levées par le « *patron* » de la paroisse, qui s'appliquent aux treilles des jardins et même aux graines conservées pour les semailles ce qui est jugé « *intolérable* ».

A ces griefs très caractéristiques de la « *réaction nobiliaire* » qui marque la fin de l'Ancien Régime, s'ajoutent les effets de la crise de subsistance due aux mauvaises conditions climatiques des années 1785-1789 : « *Les familles se trouvent pressées par la faim* ».

Les contraintes du droit de *Ban* qui pèsent sur l'utilisation des moulins du seigneur aggravent cette crise d'autant que le ruisseau qui alimente ces moulins : la Geüle, connaît une pénurie d'eau « *la plupart de l'année* ».

Enfin des aspirations à plus de liberté et de justice sont à l'ordre du jour :

- Liberté de clore les pacages et d'en disposer.
- Liberté de chasser les nuisibles.
- Libre choix des jurats par la communauté.
- Impositions proportionnées à la fortune des contributeurs.

COMMUNAUTÉ D'AUDEJOS

L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf et le quatorze mai ¹, au lieu d'Audejos, les habitants assemblés en communauté d'Audejos, herms et ourins, pour faire leurs griefs en conséquence de la lettre de M. le marquis de Lons, ils ont dit que leurs prédécesseurs n'avaient jamais entendu parler de *prélation*, jusqu'à ce que M. de Gayrosse ¹ a obtenu la prélation, avec les arrérages de vingt neuf ans ; il a en conséquence retiré un pré de Larriu d'Urdes qui n'avait coûté il y a environ trente ans que trois cents livres, et il valait lorsqu'il a été repris au moins douze cents livres ; il a retiré aussi des biens de Boy, qui n'avaient coûté, il y a environ vingt-cinq ans, que quatre cents livres ; ils valent aujourd'hui plus de mille livres. Il a aussi obtenu les arbres qui sont sur les côtés des chemins, quoique ces arbres aient été plantés par les voisins et appartiennent aux fonds contigus. Il paraîtrait juste que les jurats ne demeurent pas toujours en une place et la communauté devrait fournir liste au seigneur, afin qu'il choisisse la moitié, et qu'après deux ou trois ans les jurats fussent remplacés, comme dans les villes. Il serait bon aussi qu'il en fut de même pour le *baile* et qu'il fut changé tous les ans. Ce qui est cruel pour les mêmes habitants, c'est le paiement de la *dîme*. On la fait payer depuis quelque temps, même de quelques pieds de treille qui sont à travers les choux ou aux jardins. On la leur fait même payer des semences, chose intolérable, puisque le maître ne profite pas de cette semence, et la *prémice* est une seconde dîme qui finit de ruiner. Les moulins sont sans eau la plupart de l'année, et quand il y en a, il faut y laisser le grain vingt-quatre heures. Cette année surtout les familles se trouvant pressées de la faim, quand on peut avoir le grain, il serait de toute justice de donner la liberté aux habitants d'aller moudre où ils jugeront à propos, d'autant mieux qu'il y en a qui sont fraudés. De plus nous demandons que le droit de *carnal* soit aboli, que la dîme des cochons et des oisons aussi soit abolie. Les soussignés observent que les corbeaux, les pies et autres gibiers détruisent leurs grains ; il serait juste qu'ils puissent les tuer à coups de fusil, la nourriture des personnes étant la plus précieuse. Il faut demander aussi que les *pacages* soient fermés ; qu'il nous est fort utile de pouvoir pacager et *gésiller* comme il était d'usage anciennement. Il faut demander aussi que l'on

puisse avoir des députés aux Etats, afin de veiller à la conservation de nos droits. Le sieur Jean Touya qui a été nommé député et électeur dans la délibération précédente, demeure chargé de porter les griefs ci-dessus et d'en demander justice et aussi que celui qui a le plus de biens payera le plus, attendu que le plus riche est en état de payer ¹.

Notes

Prélation : droit de préemption lors des ventes de biens

Jurats : représentant de la communauté

Baile : agent du seigneur

Prémice : portion de la dîme destinée en principe au desservant

Carnal : droit de saisir un animal qui divague sur les terres du seigneur

Gésiller ou gazailler :

prendre des animaux en gazailler, ou bail à mi-fruit.

Sources :

Cahiers des griefs rédigés par les Communautés de Béarn en 1789. (A.D.P.A.)

Après l'abolition des « *privilèges* » le 4 août 1789, l'Assemblée Nationale supprime les Parlements par décret du 24 mars 1790. Jean Henry de Gayrosse obtient, difficilement la liquidation de son office de conseiller.

A la suite de séjours pour affaires à St Sébastien de 1790 à 1792, il est considéré comme « *suspect* » par le comité de surveillance de Pau qui le dénonce à celui d'Orthez, en mai 1794.

« Le comité de surveillance de Pau au comité de surveillance d'Orthez.

Pau le 29 floréal an II.

Frères et amis,

Comme nous nous devons mutuellement toute sorte d'instruction et de secours pour démasquer et punir les traitres, nous avons avis que le nommé Gayrosse, aristocrate ci-devant conseiller, soupçonné d'émigration, habite le village d'Audéjos, dans votre district, où il a échappé par là à votre surveillance et que pour faire oublier à ses paisibles voisins son ancienne domination, il y a transformé son ci-devant château en cabaret et les armoiries en bouchon.

Vous sentez combien il serait dangereux de laisser exposés nos bons frères des campagnes à être abreuvés du poison lent de l'aristocratie, qu'il est à portée de leur faire avaler en leur servant de son vin. Nous vous indiquons le danger : Votre dévouement à la patrie nous est un sûr garant que vous vous empresserez de le faire cesser.

« Salut et fraternité ¹. »

1) Bulletin S.S.L.A.P. 1877
- le bouchon est un rameau, couronne de verdure ou autre signe fixé sur une maison où l'on vend du vin.

A. Planté commente avec humour :

« Il est certain que le vin d'Audéjos était fort renommé dans le canton d'Arthez et que, selon la coutume béarnaise qui a survécu à toutes les révolutions, on n'entraîne pas plus au château de Gayrosse que dans les plus humbles fermes de notre vieux Béarn, sans goûter le vin du cru et sans boire à la santé des hôtes ? (Planté p. 19) ».

Le baron fut arrêté pendant la « *grande terreur* » le 2 prairial an II (14 juin 1794) et remis en liberté après thermidor.

Il devait obtenir quelque temps après, en novembre 1799, de plusieurs citoyens d'Audéjos, un certificat de civisme en bonne forme.

Ceci laisse supposer que les relations entre Larborie et ses compatriotes n'étaient pas si mauvaises que cela.

La mère du baron, née demoiselle d'Artiguelouve et âgée d'environ 80 ans fut arrêtée elle aussi mais, protestant de son grand âge, elle fut relaxée le 29 vendémiaire an III par le comité du district de Pau :

« Vu le tableau de la vie politique de la veuve Fouron-Larborie de Pau.
L'avis du conseil général de la commune d'Audéjos,
Celui du comité de surveillance de Pau et les pièces ci-jointes,
l'Administration du District, ouï l'Agent national ;

1. — « L'an septième de la République Française une et indivisible et le Primidi de la première du mois de Brumaire. Par devant nous administrateurs municipaux du canton d'Arthez, Dépt des Basses-Pyrénées sont comparus les citoyens Jean Mounetou, Pierre Rey dit Vergez, laboureurs et Jean Lartigalot dit Castaing charpentier, les trois domiciliés dans la commune d'Audéjos et que nous déclarons bien connaître, certifions que le citoyen *Jean-Henry Larborie, cultivateur*, de la d^e commune d'Audéjos, né le dix-huit juin mil sept cens cinquante deux est vivant, s'étant présenté ce jour-d'hui devant nous, qu'il réside en France depuis le premier May mil sept cens quatre-vingt-douze (vieux stile) jusqu'à présent sans interruption; certifions en outre qu'il n'est point compris dans la liste des émigrés et que ses biens ne sont point en séquestre et qu'il n'est point détenu pour cause de suspicion ou de contre-révolution.

« Certifions aussi que le d^t citoyen Larborie nous a représenté en bonne forme la quittance d'imposition de l'an cinq et l'an six, le d^t citoyen Larborie est âgé de quarante-cinq ans, taille de cinq pieds trois pouces, cheveux et sourcils châains, yeux de même, nez ordinaire, bouche moyenne, menton rond, frond de même, visage idem.

« En foy de quoy nous avons délivré le présent que nous avons signé avec le requérant et les attestans en l'autre part. — Larborie; Rey Vergez; Mounetou; Lartigalot dit Castaing; Estaria; Costadoat; Chalan-Perarnaud; Laforcade-Grabos, se^{rs} en chef; — enregistré à Arthez le 18 Brumaire an 7 de la République, reçu quinze sols. — Capdevielle. — Arch. du Ch. de Gayrosse-Audéjos (fonds Gayrosse).

Attendu le grand âge, les infirmités et l'état de veuve de la pétitionnaire

Ignorant parfaitement tout ce qu'elle a pu faire pour la chose publique.

Mais pensant bien qu'elle est hors d'état de nuire aux progrès de la Révolution.

Est d'avis de sa mise en liberté.

A Pau, en administration du district, séance publique du 29 vendémiaire an III de la République Française Une et Indivisible ».

Jean Henry de Larborie mourut à Pau le 23 mai 1801 à 48 ans. Sa mère qui devait lui survivre jusqu'en 1810, fut inhumée à Artiguelouve.

Son épouse, Marie Joséphe s'éteignit à Audéjos où elle fut enterrée le 7 juin 1839 « *laissant une mémoire bénie de tous* », d'après A. Planté.

Son fils, Jean Marie, né le 7 juin 1785 fit carrière sous la Restauration. Conseiller général des Basses-Pyrénées, chevalier de la Légion d'honneur, il commanda la Garde Nationale à cheval de Pau en 1829.

Célibataire, il mourut à Pau, le 27 mai 1858, maison Sorbé, rue Tran. Il demanda à être enterré à Pau, avec l'épithaphe suivante ;

« Ci gît Jean-Marie, dernier baron de Gayrosse ».

Bibliographie :

A. Planté - Une grande baronnie du Béarn - Pau 1889

Cahiers des griefs rédigés par les communautés de Béarn en 1789

(Archives Départementales des Pyrénées Atlantiques.)

Mme F. Rey a réalisé en 2003 un dossier-synthèse sur la Baronnie de Gayrosse, du XII^{ème} au XVIII^{ème} siècle. On peut le consulter à la Bibliothèque municipale de Lacq-Audéjos.

BESINGRAND

Jean Lambert

Mort pour la France le poilu de Bésingrand oublié...

Né en 1893 à Ledeuix, Jean Lambert habitait à Bésingrand quand il fut incorporé au 49^{ème} Régiment d'Infanterie le 26 novembre 1919.

Ses parents Pierre Lambert et son épouse Anne Lembeye alors métayers à Bésingrand exerçaient comme Jean le métier d'agriculteur.

Dès le début du conflit 1914-1918, le régiment de Jean Lambert fut engagé sur le front. Le 23 août 1914 lors de combats avec l'ennemi, à Gozée en Belgique, de nombreux soldats furent tués ou blessés. Le corps de Jean Lambert n'a jamais été retrouvé, très certainement enterré par les Allemands.

La transcription de son décès envoyée à la mairie de Bésingrand fut répertoriée dans les registres de la commune le 6 juillet 1920.

Les parents de Jean avaient alors quitté le village pour s'installer à Arbus où leur unique enfant survivant, Marie, a alors créé un foyer avec Victor Crouxé. Leurs descendants habitent toujours à Arbus (Famille Peyroutet)

Les recherches effectuées par l'Association « *Mémoire du Canton de Lagor et de la Vallée du Laà* » confirment l'oubli de ce poilu.

Son nom ne figure sur aucun Mémorial ou Monuments aux Morts en France.

André Arriau



Anne Lembeye.



Pierre Lambert.



Le soldat Jean Lambert fut déclaré « Mort pour la France ».